

# L'AMÉRIQUE LATINE

**LABORATOIRE  
DU POLITIQUE  
AUTREMENT**

Sous la direction de  
**NANCY THEDE** et  
**MÉLANIE DUFOUR-POIRIER**

Préface de Hubert Carton de Grammont

Membre de  
**L'ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES**

## Presses de l'Université du Québec

Le Delta 1, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: 418 657-4399

Télécopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca

Internet: www.puq.ca

### Diffusion / Distribution:

**CANADA** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7  
Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864


**FRANCE** AFPU-D - Association française des Presses d'université  
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77 403 Lagny, France - Tél.: 01 60 07 82 99

**BELGIQUE** Patrimoine SPRI, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique - Tél.: 02 736 68 47

**SUISSE** Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse - Tél.: 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée - le « photocopillage » - s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

 **Presses  
de l'Université  
du Québec**

# UN ESPACE POLITIQUE MENACÉ

**Le mouvement féministe haïtien  
et les effets pervers de l'aide humanitaire<sup>1</sup>**

Denyse Côté

L'une des marques de succès du mouvement féministe est son institutionnalisation, sa reconnaissance, ainsi que l'adoption d'un ensemble de pratiques normées autour de l'égalité au sein des instances nationales et internationales. Ces succès ont été particulièrement prononcés en Haïti où le mouvement féministe a suscité de larges débats sur plusieurs questions, dont, entre autres, celle de la violence faite aux femmes et des droits des enfants. Il a également permis l'adoption de législations importantes pour l'avancée des droits des femmes. Depuis le séisme de janvier 2010, le mouvement féministe haïtien se confronte à certains dispositifs

1. Nous tenons à remercier nos collaborateurs et nos collaboratrices ainsi que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

institutionnels internationaux appliquant des mesures d'égalité femmes-hommes, auxquelles plusieurs réfèrent sous le vocable d'approche genre ou paritarisme (*gender mainstreaming*). Forces militaires d'origines diverses, organisations internationales (OI) et organisations non gouvernementales internationales (ONGI) se sont déplacées massivement en Haïti après le séisme. Cette mobilisation internationale était, entre autres, le fruit d'une conscience accrue de notre interdépendance mondiale. Mais quelles en ont été les retombées locales, en particulier sur le mouvement féministe haïtien ?

Les luttes du mouvement féministe haïtien sont largement inconnues au plan international, en particulier son arrimage parfois laborieux aux OI et ONGI du contingent humanitaire. Nous avons effectué une cartographie (*mapping*) des activités (accueil, accompagnement, référence, prévention, défense des droits) développées par les groupes féministes haïtiens après le séisme. Une attention particulière a été portée au rapport entre les groupes féministes, les ONGI et les OI. L'observation directe, l'analyse documentaire, la tenue d'entrevues qualitatives et la mise sur pied de groupes de discussion ont été privilégiées. Nous en présentons ici quelques résultats préliminaires.

Les retombées locales d'interventions internationales à la suite d'un désastre naturel sont mal connues. Plusieurs leçons de situations antérieures ne semblent pas avoir été retenues, en particulier les recommandations des mouvements sociaux à la suite du passage de l'ouragan *Mitch* (1998) au Honduras sur la réduction des vulnérabilités sociales aux catastrophes.

Nous commençons à peine à mesurer les effets de « contre-productivité » (Illich, 1976) et les limites institutionnelles de l'intégration d'une « approche genre » par les OI et ONGI. Les luttes féministes des années 1970 à 1995 ont entraîné l'adoption par les OI et des ONGI de cette « approche genre ». Or son intégration au sein de ces organisations l'a souvent transformée en concept procédural, la vidant de son sens ou générant de nouvelles contradictions. L'égalité se transforme ainsi en concept flou auquel prétendent travailler tous les acteurs de terrain à l'international, malgré des méthodes et des intérêts parfois opposés. Les OI et les ONGI semblent d'ailleurs avoir adopté la théorie des effets de percolation (*trickle down*) selon laquelle toute approche genre améliorerait nécessairement le bien-être des femmes, quels que soient le lieu et le projet d'intervention. Or, tel n'est pas le cas.

Inversement, les mouvements féministes travaillent à partir d'une théorie critique qui questionne un ordre patriarcal invisible et sournois (Amorós, 1991). Polémique, le féminisme aura mis en lumière, en Haïti comme ailleurs, des phénomènes occultés depuis des millénaires (harcèlement, violence sexuelle, différences salariales) et critiqué cette « universalité substitutive » (Benhabib, 2004) que représente l'imposition du masculin comme norme. C'est grâce à lui, par exemple, que les femmes haïtiennes ont obtenu le droit de vote, qu'Haïti s'est doté d'un ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes en 1994 et d'une loi déclarant le viol comme un crime contre la personne en 2005.

Nous allons dans ce chapitre étayer certains effets pervers de l'aide humanitaire sur la reconstruction du mouvement féministe haïtien. Sans nier les bienfaits de l'aide, il s'agit de montrer certaines limites de l'aide humanitaire et surtout de documenter les efforts du mouvement féministe haïtien pour se reconstruire dans un contexte laborieux.

## 1. LE CONTEXTE DE LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN HAÏTI

Dans un premier temps, il s'avère nécessaire de contextualiser l'intervention humanitaire en Haïti à la suite du séisme. Si l'aide humanitaire pouvait combler dans une certaine mesure la pénurie de structures efficaces de protection civile, personne n'aurait pu imaginer son impact déstructurant. Car son discours altruiste masque souvent une logique d'intervention humanitaro-sécuritaire de gestion des risques ciblant les populations en fonction de leur vulnérabilité. La logique de ce modèle thérapeutique d'intervention (McFalls, 2010) diffère de celle, mieux connue, de l'intervention étatique globale appliquée en Irak ou en Afghanistan, par exemple. Elle s'exerce dans des contextes extraordinaires de crise, lors de ruptures graves du quotidien d'une population, sous l'autorité internationale d'institutions et d'organisations depositaires d'expertises particulières scientifiquement validées et, enfin, suivant une rationalité impersonnelle (McFalls, 2010). Elle ne s'insère pas dans une perspective intégrée (St-Paul, 2013), chaque contingent arrivant avec sa volonté d'aider les victimes d'une catastrophe, ses propres mandats, ses propres interventions et ses propres expertises. « *In us much as resources and expertise have arrived, their providers see no need to think beyond their immediate mandates and expertise* » (McFalls, 2010, p. 328).

En règle générale, les contingents d'aide humanitaire connaissent peu le contexte haïtien. Ils y sont affectés pour une période limitée, pour sauver des victimes. Ils colportent par la même occasion une vision purement assistantielle, généralement ignorante de l'histoire contemporaine des luttes sociales en Haïti ou des infrastructures et mécanismes qu'elles ont permis de mettre en place. Déjà, les Haïtiens ont, pendant des siècles, « lutté avec succès contre les maîtres de l'esclavage, contre les multiples invasions, contre les diverses dictatures, se libérant de toutes les dominations » (De Charentenay, 2011, p. 93).

*A contrario*, au-delà du soutien matériel qu'elle apporte, cette arrivée massive de l'aide humanitaire accompagne celle des forces onusiennes présentes sur le territoire depuis plus de 20 ans. De 1993 à aujourd'hui, Haïti a accueilli cinq missions d'appui et de maintien de la paix : la MINUHA (Mission des Nations Unies en Haïti, 1993-1996), la MANUH (Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, 1996-1997), la MITNUH (Mission de transition des Nations Unies en Haïti, 1997), la MIPONUH (Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, 1997-2000) et la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti) depuis 2004. Vingt-trois mille soldats américains y ont aussi été déployés en 1994 dans le cadre de l'opération Uphold Democracy, les derniers contingents se retirant en janvier 2000. L'aide humanitaire, présente depuis 2010 en Haïti, se sédimente donc aux nombreuses interventions étrangères directes qui l'ont précédée sur son territoire.

Rappelons à cet effet que 30 000 Français régnaient sur 500 000 esclaves noirs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'île a fait la richesse de la France grâce à sa production caféière et sucrière<sup>2</sup>. Cette domination s'est transformée en « toile de fond d'une résilience dont on gratifie les Haïtiens, mais qui reste le plus souvent de la résignation devant ce qui est inévitable » (De Charentenay, 2011, p. 90). Première république noire du monde, deuxième nation libre en Amérique, les révoltes successives d'esclaves, les guerres de libération et la victoire sur Bonaparte (1791-1803) ont aussi marqué l'histoire de la « perle des Antilles ». Le pouvoir d'un Toussaint Louverture victorieux sera tout aussi autoritaire que les précédents et divisera la nouvelle société haïtienne : mutineries et rébellions se succéderont. Craignant de toute évidence la contagion sur leurs propres terres de l'abolition de l'esclavage, l'Angleterre, les États-Unis, la

2. Ces chiffres sont ceux de l'île de Saint-Domingue. L'importation d'esclaves du Bénin a débuté dès 1503 et avait pour but de remplacer les autochtones décimés par la maladie et la guerre. Les exportations de café et de sucre dépassaient au XVIII<sup>e</sup> siècle même celles des États-Unis.

France, l'Espagne ainsi que les nouveaux États latino-américains boycotteront Haïti jusqu'à ce qu'elle en paie le prix : la France reconnaîtra enfin Haïti en 1825 sous condition du versement d'une dette compensatoire de 26 milliards de dollars canadiens (en monnaie courante). Cette dette ainsi que ses intérêts versés aux banques françaises sera finalement acquittée par le peuple haïtien au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. L'affront à la France fait par ses anciens esclaves traversera les siècles : malgré la forte influence de la France, le premier chef d'État français à mettre les pieds en Haïti depuis son indépendance sera Nicolas Sarkozy, en février 2010, et ce, pendant quatre heures seulement.

La plupart du temps, les membres des contingents humanitaires ignorent aussi que les Haïtiens sont loin d'être seuls responsables de l'extrême pauvreté de leur pays. La domination militaire, politique et économique étrangère y est pour beaucoup. Ainsi, par exemple, en 1915, prétextant l'assassinat du président haïtien Jean Vilbrun Guillaume Sam, l'armée américaine, sur ordre de Woodrow Wilson, envahit Haïti ; les Marines y demeureront jusqu'en 1934, protégeant la sphère d'influence politique américaine, mais aussi celle des grandes compagnies américaines. Ces dernières se verront concéder des milliers d'hectares pour la grande production agricole et délogeront, par la même occasion, des milliers de paysans de leurs terres (Larose et Voltaire, 1984). Elles accéléreront aussi la déforestation de l'île, la couverture forestière passant de 60 % de la superficie totale d'Haïti avant l'occupation américaine à seulement 21 % en 1945 (Michel, 2005).

Les interventions étrangères indirectes sont aussi responsables de la situation dans laquelle se trouvait Haïti en 2010. Ainsi, le soutien américain à la dictature duvaliériste entre 1957 et 1986 est bien connu. Et Duvalier fils (Bébé Doc) a permis l'ouverture d'Haïti au libre-échange, ouverture qui s'est prolongée par la suite à la demande du FMI. S'en sont suivis la libéralisation des marchés, la privatisation des services publics et le maintien d'un système scolaire hautement privatisé, avec les résultats désastreux qu'on constate aujourd'hui. Tant et si bien qu'Haïti produisait 90 % de ses denrées alimentaires en 1970, mais en importait 55 % en 2010. Ainsi, Haïti est devenue, à la fin de la décennie 1980, le troisième importateur mondial de riz américain subventionné, vendu localement sous le prix du marché. Ce phénomène a causé des migrations paysannes massives vers la capitale et vers l'étranger, de même que des émeutes de la faim en 1988 lorsque le prix du riz, soumis aux fluctuations du cours mondial, a augmenté de 50 %.

Le régime duvaliériste participa aussi de plein gré à l'éradication du cochon créole d'Haïti, entièrement financée par les États-Unis. Il s'agissait de prévenir une épidémie possible de fièvre porcine pour les élevages américains de porcs roses, extrêmement vulnérables, mais dont le cochon créole était un « porteur sain » : leur viande pouvait être consommée sans danger. Plus d'un million de bêtes furent ainsi abattues par des brigades d'allure vaguement paramilitaire soutenues par les tontons macoutes, et la race fut déclarée éteinte en 1983. Pour le paysan haïtien, le cochon noir représentait un inestimable trésor, se nourrissant des restes de l'agriculture de subsistance, n'entraînant aucune dépense, mais procurant nourriture et argent aux familles paysannes. Cette opération accéléra l'appauvrissement des campagnes et l'augmentation du flux migratoire paysan vers Port-au-Prince.

Bref, lorsque qu'interviennent les contingents humanitaires, les finances publiques haïtiennes sont déjà dans un état désastreux, le revenu *per capita* et les indices du genre, catastrophiques : Haïti subit une fois de plus des mesures imposées de l'étranger, sous les présidents Clinton et Bush, accompagnées cette fois-ci d'une rhétorique altruiste du développement. L'économie haïtienne reposait encore sur l'exportation de monoproductions agricoles (Labelle, Larose et Piché, 1983), ainsi que sur certaines productions industrielles d'exportation. La balance des paiements était chroniquement déficitaire, étant donné l'inégalité des termes de l'échange sur le marché international, l'endettement et l'emprise croissante de l'aide financière et technique internationale. Le contrôle des exportations était détenu par une oligarchie nationale, la production de biens agricoles exportables étant contrôlée à son tour par une classe *compradore* s'alimentant à des milliers de petites exploitations et monopolisant les circuits de commercialisation du pays. La production industrielle de biens d'équipement et de biens de consommation était faible et le pays dépendait déjà en grande partie de l'étranger pour l'achat de biens importés. Ayant débuté sous Duvalier père (Papa Doc), l'émigration massive des élites intellectuelles et professionnelles haïtiennes s'accélère à la suite du séisme. Et, malgré l'extrême pauvreté d'une grande partie de la population, le coût de la vie reste élevé en Haïti. Il l'était déjà avant le séisme, il l'est encore plus après celui-ci.

L'État haïtien a été qualifié à la fois d'État « prédateur » (Saint-Louis, 2010), d'État « parasite » (Pauyo, 2011) et d'État « faible » (Corten, 2011 ; Banque mondiale, 2007). Ces qualificatifs peu élogieux reflètent une certaine réalité : ses gouvernements successifs ont lancé peu de projets nationaux rassembleurs dénués de clientélisme ou à l'abri de la

collusion. Cette expérience, conjuguée à celle de dictatures et de périodes d'instabilité et de violence, a créé un sentiment de méfiance, parfois même de défiance, à l'égard des systèmes judiciaire et administratif du pays, mais également envers les représentants de l'État<sup>3</sup>. Elle se manifeste aussi envers les organisations internationales.

## 2. LA PRÉSENCE HUMANITAIRE ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE HAÏTIEN

Sans infrastructure institutionnelle solide, la population d'Haïti est très vulnérable aux catastrophes naturelles (ONU, 2009). Avant le 12 janvier 2010, les infrastructures haïtiennes de gestion des risques étaient axées sur les intempéries et sous-estimaient la possibilité d'un séisme. Les effets du *goudou-goudou*<sup>4</sup> ont été terribles. La terre n'a tremblé que pendant 35 secondes, mais la puissance du tremblement (7 à 7,3 sur l'échelle de Richter), sa proximité de la croûte terrestre (10 km) et de la capitale ont causé des dizaines de milliers de morts, environ 250 000 selon les estimations, en plus de 300 000 blessés et d'un million et demi de personnes déplacées.

Port-au-Prince souffrait déjà avant cette tragédie d'une macrocéphalie, fruit de l'afflux de 75 000 à 100 000 migrants par année, du fort taux de natalité et d'une centralisation excessive. Elle s'était développée depuis plusieurs décennies de façon anarchique en l'absence de tout plan d'urbanisme, sans véritable contrôle rigoureux du bâti. Le séisme a ainsi révélé la piètre qualité d'une grande partie des bâtiments de la capitale haïtienne et de ses environs ; plusieurs édifices emblématiques ont été détruits, et leurs décombres sont devenus des sépultures. Haïti s'est retrouvée en état de choc post-traumatique.

Frappé dans son cœur, le gouvernement haïtien n'a pu imposer, comme la Chine ou le Chili quelques mois plus tard, la logique de ses frontières et de sa souveraineté ; il n'a pas pu gérer la situation ou contrôler

3. À titre d'exemple, de nombreux services ne sont pas financés en Haïti par les deniers publics. Ainsi, les services de l'état civil dans les campagnes sont payants, du fait que les bureaux locaux doivent s'autofinancer, mais aussi parce que les représentants locaux sont souvent peu formés ou nommés politiquement.

4. Cette expression créole désigne le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ; elle imite le son produit par les mouvements sismiques.

l'assistance étrangère. L'afflux international vers cet État qualifié de « fragile » ou de « partenaire difficile » par les grandes institutions internationales et par plusieurs puissances occidentales, a été sans précédent.

Culpabilisée par tant de misère accumulée, l'opinion internationale [...] a envoyé des armées, des montagnes de nourriture, des experts de toutes sortes, des centaines de millions de dollars. Il fallait soulager, venir en aide d'urgence, assurer la paix [...] L'ONU a suivi avec sa logistique et sa légitimité (De Charentenay, 2011, p. 94).

Les États-Unis ont rapidement pris les rênes des opérations, ainsi que la coordination de l'aide: 22 000 hommes, 15 navires et 58 avions et hélicoptères au plus fort de l'opération en février 2010 (Frisse, 2010). Ils voulaient suppléer ainsi aux forces de police haïtiennes et de la MINUSTAH pour la sécurisation de la capitale avant l'arrivée des ONG et des organisations internationales, mettre en place une chaîne logistique robuste et déployer des moyens de secours exceptionnels. La prise en charge globale de la crise a donc été, pour la première fois dans l'histoire, entièrement déléguée à des forces étrangères (Frisse, 2010). Cette prise de contrôle par les troupes de choc de la United States Southern Command (SOUTHCOM), responsable des actions militaires américaines en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, a été fulgurante. L'aéroport de Port-au-Prince et l'espace aérien haïtien – en fait, tout le théâtre des opérations – ont été rapidement contrôlés par les troupes américaines. « En Haïti, [les] actions civilo-militaires [ont été celles] mises au point et éprouvées en Irak et en Afghanistan dans le cadre d'opérations de guerre » (Frisse, 2010, p. 60).

Ainsi, l'aide humanitaire a été « supportée » par une force militaire étrangère commandée par les États-Unis. Ce contrôle militaire américain démontrerait même, selon Frisse (2010), la présence d'autres intérêts stratégiques inavoués dans les décisions du gouvernement américain puisqu'il s'est étendu bien au-delà des besoins de sécurisation. De plus, l'armée américaine aurait caché son jeu, faisant plutôt la promotion en première ligne des forces locales et de la MINUSTAH (Frisse, 2010). Reste que ce sont les efforts des armées et des contingents étrangers qui ont reçu toute la visibilité. Les efforts des Haïtiens, qui ont largement contribué, avec peu de moyens, à sauver des vies et à rescaper des blessés (Peck, 2013), n'ont pas été rapportés par les médias occidentaux et se sont retrouvés absents de la plupart des rapports d'OI et d'ONGI qui s'en tenaient généralement aux limites précises de leurs mandats. Cette occultation a, à son tour, servi d'assises dans l'imaginaire occidental, à la représentation angélique (Corbet, 2010) des actions

humanitaires soumises à une logique interventionniste thérapeutique (McFalls, 2010). Cette représentation suggère que l'intervention humanitaire serait désintéressée, alors que ce n'est pas le cas: chaque intervenant et chaque organisation ont leur idée de ce qui est bien pour le pays concerné (Parekh, 1997). À l'inverse de cet angélisme et lui servant de justification, s'est répandue l'image caricaturale d'Haïtiens victimes du séisme (Corbet, 2011), les médias martelant leur extrême vulnérabilité et créant une impression d'incompétence et d'incapacité de toutes sortes. Ainsi, dans le discours des étrangers, les femmes sont souvent présentées comme garantes principales du tissu social, d'une certaine continuité et comme de parfaites *victim*es: elles permettront à la société de retourner à la normalité après l'événement perturbateur – perçu comme une parenthèse temporaire. Les femmes deviennent ainsi, pour plusieurs OI et ONGI, le symbole du soutien à l'humanité tout entière, de l'abnégation, de la famille et de l'éducation (Corbet, 2011).

C'est ainsi que le rôle crucial de la société civile haïtienne à la suite du séisme a été banalisé: ce fut précisément le cas du mouvement féministe haïtien. Or depuis plusieurs années, les OI et les ONGI internationales avaient reconnu la nécessité d'intégrer les expériences des femmes en situation de désastre (Enarson, 2012), d'insérer dans leurs actions le concept d'autonomisation (*empowerment*) des femmes ainsi que leurs actions contre la violence, pour assurer une meilleure efficacité de l'aide (ONU, 2009; Falquet, Hirata et Lautier, 2006). Les organisations humanitaires autant que les journalistes ont plutôt construit une image des femmes haïtiennes comme de parfaites victimes.

Généralement représentées comme un « sujet » nécessaire, dont la seule existence exprime un besoin auquel le monde de l'humanitaire tente de répondre, un manque qu'il essaie de combler, une victime qu'il vient sauver [...] La femme fait partie des groupes les plus susceptibles de subir des violences et de ne pouvoir y opposer une résistance. [Elle] reflète l'image emblématique de la personne en souffrance, à la fois pierre de voûte légitimant l'action humanitaire et ex-voto à envoyer aux donateurs lors de la présentation médiatique du projet humanitaire (Corbet, 2011).

Plutôt que de s'appuyer sur les groupes féministes haïtiens et de se coordonner avec eux, l'intervention des contingents humanitaires s'est avérée souvent destructurante pour ceux-ci: l'humanitaire les a souvent ignorés, a tenté de les instrumentaliser dans ses projets ou a tout simplement laissé courir de fausses rumeurs. Le mouvement féministe haïtien étant moins présent sur la place publique, l'annonce de sa mort

a ainsi circulé dans certaines OI et ONGI de Port-au-Prince et la même rumeur a circulé dans les capitales occidentales dans les mois qui ont suivi le séisme.

*Il y a eu beaucoup d'attaques [...] venues de gens, évidemment, qui ont accès à tous les gros bailleurs de fonds, qui sont dans le mainstream des relations avec les internationaux et qui ont fait vraiment de la désinformation. Alors pour faire a long story short [...] on a continué à recevoir les [femmes], à [leur] donner les services, tout en ne recevant aucun appui (Informatrice clé, mouvement féministe haïtien).*

Contrairement au personnel humanitaire, les militantes féministes ayant survécu vivaient dans des conditions d'extrême précarité, avec un accès limité aux objets technologiques modernes, comme le téléphone et l'accès à Internet. Elles avaient été victimes, elles aussi, du séisme et ont dû, dans les premiers mois, absorber le choc, retrouver leurs repères, soigner leurs blessures, répondre à leurs besoins quotidiens et à ceux de leurs proches, enterrer leurs morts, chercher leurs disparus, assister les orphelins, se trouver un logement, rebâtir leur vie professionnelle, assumer des pertes matérielles. Reprendre le cours d'une vie personnelle et professionnelle n'a donc pas été une mince affaire.

*Ah! oui, elles nous [ont] dit: « Ah! non, non, il n'est pas question de rester à pleurer là, ok, on peut pleurer, les larmes peuvent couler, mais on se met debout, on avance parce qu'il y a des gens-là qui sont en détresse et ce n'est pas un job qu'on nous a donné. Nous avons choisi de nous donner cette mission-là, donc » (Informatrice clé, mouvement féministe haïtien).*

Ce sont sur les solidarités familiales, amicales, professionnelles et militantes que les *leaders* féministes ont pu compter, l'aide humanitaire étant destinée prioritairement aux plus démunis qu'elles. La classe moyenne haïtienne, dont elles sont généralement issues, a aussi été très affectée par le séisme : plusieurs quartiers de classe moyenne ont été durement touchés, leurs constructions en dur étant plus résistantes. Et, comme toutes les femmes haïtiennes, ces militantes ont été particulièrement affectées par la décapitalisation, l'afflux de déplacés<sup>5</sup>, la flambée des prix, la paralysie prolongée du système scolaire, ainsi que par les retombées du séisme et de l'aide internationale sur l'économie.

5. Rappelons que 600 000 personnes ont quitté Port-au-Prince après le séisme et que la grande majorité y est revenue par la suite, attirée par les perspectives de la reconstruction. Les déplacements à l'intérieur de Port-au-Prince ont aussi été extrêmement nombreux et ne se sont pas limités aux camps de déplacés fortement médiatisés.

Malgré ces conditions extrêmement difficiles, elles ont repris leur travail communautaire, avec les moyens du bord et sans les ressources humaines, financières ou techniques des contingents humanitaires. Il fallait remédier aux dégâts matériels de leurs associations (archives et locaux détruits ou sérieusement endommagés), reprendre leurs activités de soutien, de sensibilisation et de défense des droits des femmes, réactiver les liens avec les bailleurs de fonds étrangers, appuyer les militantes et employées associatives les plus affectées. Elles ont également éprouvé le besoin de se retrouver entre militantes féministes pour honorer et pleurer leurs compagnes disparues, refaire sens et reprendre leur souffle au milieu de ce maelstrom. Leurs efforts ont été multiples, importants et, il faut le rappeler, essentiellement bénévoles : à titre d'exemple, une militante a hébergé chez elle pendant plus de deux ans une douzaine de jeunes mères, victimes d'agressions sexuelles et ayant survécu à l'effondrement de la maison où elles étaient hébergées (Émond, 2010).

*Quand on regarde sur la durée, le séisme est survenu le 12 janvier [et] au mois de février on était déjà en train de réfléchir, de former des équipes; en mars, on a des équipes fonctionnelles. On a rebondi vraiment assez vite, malgré toutes les difficultés pas seulement matérielles, mais affectives, parce qu'on a perdu beaucoup de collègues, beaucoup de camarades. Donc ça, c'est quelque chose qu'on porte (Informatrice clé, mouvement féministe haïtien).*

Elles ont appuyé la relance d'activités génératrices de revenus pour des marchandes, tout en poursuivant la défense des droits des femmes, notamment en identifiant les limites de certains programmes humanitaires pour les femmes ou en critiquant certains dérapages de la force militaire multinationale présente sur place. Enfin, elles ont accueilli une succession de nouveaux acteurs internationaux désirant se familiariser rapidement avec la réalité des femmes haïtiennes. Elles ont été sur-sollicitées à titre de partenaires locales de projets générés par des ONGI, presque invariablement dans un rôle de légitimation de leurs propres priorités. Les associations féministes se sont butées à d'importants obstacles dans l'obtention de fonds d'urgence étrangers : elles ont été soumises à de nouvelles règles du jeu, composant dans bien des cas avec des exigences administratives dépassant leurs capacités logistiques maintenant encore plus limitées.

Ce portrait est bien différent des représentations qui circulaient au même moment au sein de l'appareil humanitaire et dans les capitales occidentales, celles de femmes haïtiennes impuissantes, victimes du séisme, endémiquement pauvres, bénéficiaires d'aide plutôt

qu'actives et survivantes (Haïti, 2012 ; Horton, 2012 ; Cynn, 1998). Or, ce sont ces représentations misérabilistes qui ont structuré l'aide, ce qui explique sans doute le piètre arrimage de l'aide humanitaire étrangère au mouvement féministe. En effet, paradoxalement, le mouvement féministe était bien connu des agences internationales et des ambassades en raison de ses luttes pour le droit de vote (1934-1957), de sa résurgence après la chute de la dictature duvaliériste, de ses nombreuses campagnes de sensibilisation aux droits des femmes (Côté, 1997), de ses demandes de modifications au Code de la famille, du succès de sa lutte pour la reconnaissance du viol comme crime contre la personne, ainsi que de la nouvelle proposition de loi sur la violence faite aux femmes (Joachim, 2012 ; Chancy, 2007 ; Bruno, 2013).

Cette construction par l'humanitaire des femmes haïtiennes comme éternelles victimes a créé de nouveaux obstacles au mouvement féministe haïtien déjà lourdement hypothéqué par le séisme. Il importe d'en comprendre les mécanismes. Nous présentons dans les lignes qui suivent quelques exemples tirés du champ de la violence faite aux femmes. Il est utile de rappeler à cet effet que les organisations féministes haïtiennes luttent depuis plus de 30 ans contre les exactions des dictatures à l'égard des femmes, contre la violence subie par leurs congénères, mais aussi contre certains excès de la force multinationale. Elles assurent l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes devant la Cour et auprès des services de santé, organisent des dénonciations publiques, des campagnes de sensibilisation, la formation de professionnels de la santé, des colloques internationaux (CNVF *et al.*, 2012). Elles se chargent depuis 2002 de compiler les seules statistiques disponibles en Haïti sur la violence faite aux femmes. Elles ont assuré le leadership de la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes (CNVF) à laquelle participent divers ministères et ONGI. Enfin, elles ont repris du service après le séisme (Haïti, 2012 ; Kay Fanm, 2011 ; CNVF, 2011a) dans les camps et en dehors de ceux-ci.

*On a travaillé avec des cellules dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, dans à peu près 80 camps différents. C'était un travail quotidien, c'est-à-dire que tous les jours, ces groupes d'intervention allaient dans les camps, toujours les mêmes. On avait fait un zonage et on avait affecté les équipes à un ensemble de camps (Informatrice clé, mouvement féministe haïtien).*

Leur visibilité et leur aire d'influence sont par contre locales et nationales. Elles n'ont donc pas été convoquées par les OI et les ONGI à la mise sur pied du *cluster violence* ayant pour mission de coordonner,

sur une base locale et sectorielle en Haïti, les interventions des organisations internationales dans ce domaine. Comble de l'ironie, convenue près d'un an après sa création, une *leader* féministe a même dû apprendre aux membres du *cluster* que la participation des groupes féministes haïtiens se butait à des obstacles insurmontables : difficultés d'obtention de l'accréditation nécessaire pour accéder au Log base (base de la MINUSTAH) où se tiennent les réunions, difficultés de communication avec les participants au *cluster* (l'anglais étant la langue de communication plutôt que le français ou le créole), nature principalement bénévole des groupes féministes et restrictions conséquentes de leur disponibilité, programme peu axé sur leurs besoins (la coordination des actions humanitaires étant la priorité du travail des *cluster* et l'intervention sociale et politique celle du mouvement féministe haïtien). Pour les membres du *cluster*, cette invitation était certainement vue comme inclusive, alors que pour les groupes féministes haïtiens, elle représentait plutôt un geste d'inconscience et d'exclusion.

D'autres situations ont été plus surréalistes encore. Ainsi, certaines nouvelles ONGI, sans lien avec Haïti, mais désirant participer à l'effort humanitaire, se sont servies dans certains cas, et sans avertissement ni autorisation, du nom de groupes féministes établis pour lancer des activités en Haïti sur la violence faite aux femmes (Magloire et Joachim, 2011). Le cas le plus invraisemblable reste certainement celui créé par un quotidien américain influent par le biais d'un article alléguant l'apparition d'une *épidémie de viols* dans les camps de déplacés (*New York Times*, 2011). Ne reposant sur aucune enquête journalistique, sur aucune donnée vérifiée ou vérifiable, limitant ses sources au discours d'une association inconnue jusqu'alors en Haïti et sans expertise d'intervention en violence faite aux femmes, la nouvelle a tout de même circulé et fait le tour du monde, étant même reprise, étonnamment, par des organisations de défense des droits humains (HRW, 2011) et par l'ONU (2009). Et elle est restée ancrée dans l'imaginaire occidental, alors que ni les statistiques disponibles ni les rapports des intervenantes en violence présentes dans les camps de déplacés ne la corroboraient. D'ailleurs, l'ONU a justifié l'adoption de cette idée de la façon suivante « malgré l'absence de données quantitatives, il est généralement accepté que la violence sexuelle [...] contre les femmes et les filles est généralisée dans les camps (de déplacés) en Haïti et en augmentation » (HCNUR, 2011 ; nous soulignons).



L'importance du désastre naturel et de la force d'intervention humanitaire aurait justifié, semble-t-il, la circulation de faits non corroborés, d'amalgames et de télescopage. Il y aurait eu, certes, augmentation de la violence faite aux femmes en Haïti à la suite de cette catastrophe, comme c'est habituellement le cas dans de telles circonstances. Celle-ci ne s'est pas limitée aux camps de déplacés (CNVF, 2011b), n'a pas été exclusivement sexuelle et n'a pas pris la forme d'une épidémie de viols (Magloire et Joachim, 2011). Or cette image stéréotypée orientera par la suite les actions de plusieurs OI et ONGI. Elle relèguera aux oubliettes les autres situations désastreuses vécues par beaucoup de femmes et de filles haïtiennes, augmentant par le fait même leur vulnérabilité puisque l'attention humanitaire se concentrera désormais presque exclusivement sur les camps de déplacés. Plusieurs agences étrangères, dont l'ACDI, ont même dépêché des enquêteurs pour vérifier la nouvelle : comment le *New York Times* aurait-il pu se tromper ? Ils ont fini par infirmer la nouvelle, mais le mal était fait : l'image stéréotypée de l'Haïtienne, parfaite victime, avait pris corps, tout comme celle d'un (faux) vide à combler en matière d'intervention en violence faite aux femmes en Haïti : 30 années d'interventions féministes haïtiennes étaient ainsi effacées d'un coup de crayon... donné à l'étranger. À preuve, dans son rapport de 2011 sur Haïti, Amnistie internationale recommandait au gouvernement haïtien d'encourager la « participation élargie et efficace des femmes dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de luttes contre la violence faite aux femmes » (AI, 2011, p. 15), alors que ce sont en fait les groupes féministes haïtiens qui sont à l'origine de ce dossier depuis 1986 et qui ont même saisi Amnistie internationale en raison de son importance dans les années 1990. Cette recommandation aurait plutôt dû s'adresser, semble-t-il, aux contingents arrivés en Haïti après le séisme et aux auteurs du rapport.

La consolidation d'une image victimisante et misérabiliste des femmes et des filles haïtiennes dans l'imaginaire occidental et humanitaire oriente encore l'intervention étrangère à ce jour. Elle a forcé le mouvement féministe haïtien à dénoncer publiquement cette image d'épidémie présumée de viols comme fausse et même raciste (Magloire et Joachim, 2011). Toutefois, ce battage médiatique et son intégration subséquente dans l'opinion publique occidentale ont généré d'importantes entrées d'argent pour le nouveau groupe haïtien qui en a été à l'origine, ainsi que pour son commanditaire, une organisation féministe internationale n'ayant pas pignon sur rue en Haïti. Or, par souci éthique justement, les groupes féministes haïtiens bien implantés en matière de lutte contre la violence faite aux femmes avaient refusé de collaborer avec

cette ONGI qui ignorait tout de la réalité haïtienne. Faut-il croire que le stéréotype des femmes haïtiennes victimes génère de meilleures retombées matérielles que celui de femmes haïtiennes agentes de changement et responsables d'un travail sérieux et soutenu de défense des droits ?

## CONCLUSION

Malgré leurs nouveaux discours d'inclusion du genre, les dispositifs humanitaires n'ont pas su intégrer, après le séisme de 2010, la richesse des expertises et des savoirs féministes haïtiens. Au contraire, les règles du jeu des organisations et de l'intervention internationales ont souvent rendu plus difficile l'action des groupes féministes locaux ; elles ont même provoqué des reculs dans certains cas. La logique institutionnelle de l'*approche genre* appliquée dans l'intervention thérapeutique en Haïti a été cadrée, dictée en référence à une image stéréotypée de la réalité haïtienne. Le potentiel émancipatoire ainsi que la légitimité du mouvement féministe en ont été réduits d'autant (Pearce, 2004 ; Dahl, 2000). Les institutions internationales ont ainsi géré (Freitag, 1995) le genre en Haïti et consolidé par la même occasion les paradigmes dominants de l'*approche genre* ; ils en ont évacué la défense des droits des femmes (Pearce, 2004), l'expertise féministe, l'innovation sociale et même l'utilité des groupes féministes dans la construction d'une citoyenneté inclusive pour les femmes haïtiennes (Marques-Pereira, 2000). Lorsqu'il a été pris en compte, le mouvement féministe a, dans bien des cas, été confiné par les intervenants humanitaires au rôle de formateur de leurs effectifs récemment arrivés, de sous-traitants ou d'assise de légitimité. Ceci a généré une inefficacité structurelle (Illich, 1976) et créé de nouvelles barrières. Les tensions entre le mouvement féministe haïtien et certaines OI et ONGI humanitaires générées par cette situation ont déjà été ignorées ou minimisées par la communauté internationale (Pearce, 2004). Ceci suscite, bien entendu, des questionnements en ce qui concerne la lutte féministe en Haïti et la démocratie de façon générale. Le mouvement féministe haïtien a dû se relever sans profiter réellement de l'aide humanitaire fournie. Il s'est reconstruit en parallèle du cadre imposé par les contingents humanitaires (Snow et Benford, 2000), tout en conservant le cap de ses objectifs préséisme : services aux femmes haïtiennes, défense de leurs droits, lutte pour la consolidation d'un État de droit, dénonciation des violences faites aux femmes.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMNISTIE INTERNATIONALE – AI (2011). *Doublement touchées : des femmes s'élèvent contre les violences sexuelles dans les camps haïtiens*, Paris, AI.
- AMORÓS, C. (1991). *Hacia una crítica de la razón patriarcal*, Barcelone, Anthropos.
- BANQUE MONDIALE (2007). *Social Resilience and State Fragility in Haiti*, Washington, DC, World Bank.
- BENHABIB, S. (2004). *The Rights of Others*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BRUNO, E.M. (2013). « Un avant-projet de loi sur la violence faite aux femmes », *Alterpresse*, 13 février, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article14073#.U6SEJfi5PJ0>>.
- CHANCY, A.M. (2007). « Un tournant dans la philosophie pénale haïtienne », *Alterpresse*, 23 juillet, <[http://www.alterpresse.org/spip.php?article6230#.U6SES\\_15PJ0](http://www.alterpresse.org/spip.php?article6230#.U6SES_15PJ0)>.
- CHARENTENAY, P. DE (2011). « Haïti, plaie ouverte de l'humanité », *Études*, tome 414, p. 89-96.
- CONCERTATION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – CNVF (2011a). *État des lieux du réseau de référence de la Concertation*, Port-au-Prince, ONU Femmes.
- CONCERTATION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – CNVF (2011b). *Violences spécifiques faites aux femmes, données partielles : juillet 2009 à juin 2011*, Port-au-Prince, ONU Femmes.
- CONCERTATION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – CNVF et al. (2012). « Contributions en vue d'une politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti », *Colloque international pluridisciplinaire*, Port-au-Prince, 23-26 janvier, <<http://reseauafhaiti2012.blogspot.ca/>>.
- CORBET, A. (2010). « "L'impitoyable fatalité" de la "tragédie haïtienne" ou la représentation collective du séisme selon les médias », *Humanitaire : enjeux, pratiques, débats*, n° 27, p. 46-55.
- CORBET, A. (2011). « La "bonne" victime : une question d'images, d'emblèmes, et un sens politique implicite », *Grotius international : Géopolitiques de l'humanitaire*, <<http://www.grotius.fr/la-bonne-victime-une-question-d'images-d'emblèmes-et-un-sens-politique-implicite/>>.
- CORTEN, A. (2011). *L'État faible : Haïti et la République dominicaine*, Montréal, Mémoire d'encrier.
- COTÉ, D. (1997). *Tribunal international contre la violence faite aux femmes haïtiennes*, Rapport de mission, Montréal, Document inédit.
- CYNN, C. (1998). « Nou mande jistisi (We demand justice !): Reconstituting community and victimhood in Haïti », *Women's Studies Quarterly*, vol. 36, n° 1-2, p. 42-57.
- DAHL, R. (2000). *On Democracy*, New Haven, Yale University Press.
- ÉMOND, A. (2010). « Rester debout », *La Gazette des femmes*, novembre-décembre, p. 16-18.
- ENARSON, E. (2012). *Women Confronting Natural Disaster: From Vulnerability to Resilience*, Boulder, Colorado, Lynne Reiner Publishers.
- FALQUET, J., H. HIRATA et B. LAUTIER (2006). « Les nouveaux paradoxes de la mondialisation », *Cahiers du Genre*, vol. 20, n° 40, p. 5-14.
- FREITAG, M. (1995). *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Nuit blanche/La Découverte.
- FRISSE, N. (2010). « Haïti : la nouvelle vocation humanitaire des forces armées ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 79, p. 57-62.

- HAÏTI. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION ET MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DES FEMMES – MCFDF (2012). *Contributions en vue d'une politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti*, Colloque tenu à Port-au-Prince.
- HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (2011). *Driven by Desperation: Transactional Sex as a Survival Strategy in Port-au-Prince IDP Camps*, Port-au-Prince, UNHCR.
- HORTON, L. (2012). « After the earthquake: Gender in inequality and transformation post-disaster Haïti », *Gender & Development*, vol. 20, n° 2, juillet, p. 295-308.
- HUMAN RIGHTS WATCH – HRW (2011). « Nobody Remembers us ». *Failure to Protect Women's and Girls Right to Health and Security in Post-Earthquake Haïti*, New York, Human Rights Watch.
- ILLICH, I. (1976). *Medical Nemesis*, New York, Pantheon Books.
- INTERNATIONAL RESEARCH AND TRAINING INSTITUTE FOR THE ADVANCEMENT OF WOMEN – INSTRAW (2000). *Engendering the Political Agenda: The Role of the State, Women's Organizations and the International Community*, Saint-Domingue, ONU.
- JOACHIM, M.-F. (2012). « Quand fleurissent les lilas : acquis et questionnements autour de 25 ans de lutte des femmes », *Alterpresse*, 27 décembre.
- KAY FANM (2011). *Droits, sécurité et citoyenneté pour tous*, Rapport annuel, Port-au-Prince, Kay Fanm.
- LABELLE, M., S. LAROSE et V. PICHÉ (1983). « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 73-88.
- LAROSE, S. et F. VOLTAIRE (1984). « Structure agraire et tenure foncière en Haïti », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 8, n° 2, p. 65-85.
- MAGLOIRE, D. et M.-F. JOACHIM (2011). *Clarification de Kay Fanm et SOFA à propos du forum sur la violence de la Fondation Thomson/Reuters*, Port-au-Prince, Kay Fanm et SOFA.
- MARQUES-PEREIRA, B. (2000). « Gouvernance, citoyenneté et genre », dans C. Gobin et B. Rihoux (dir.), *La démocratie dans tous ses états*, Louvain-la-Neuve, ABSP-CF/Bruylant-Academia, p. 41-50.
- MARTEL, A. (2013). *La coordination humanitaire en Haïti suite au séisme : le mécanisme des clusters, un enjeu de gouvernance*, Mémoire de maîtrise en science politique, Montréal, Université de Québec à Montréal.
- MCFALLS, L. (2010). « Benevolent dictatorship : The formal logic of humanitarian government », dans D. Fassin et M. Pandolfi (dir.), *Contemporary States of Emergency: The Politics of Military and Humanitarian Intervention*, New York, Zone, p. 317-333.
- MICHEL, R. (2005). « Le drame écologique d'Haïti : genèse du désastre », *AlterPresse*, 6 février, <[http://www.alterpresse.org/article.php3?id\\_article=2247#.U6SGaP15PJ0](http://www.alterpresse.org/article.php3?id_article=2247#.U6SGaP15PJ0)>.
- NEW YORK TIMES (2011). « Editorial: An epidemic of rape for Haïti's displaced », *New York Times*, 4 avril, p. A20, <[http://www.nytimes.com/2011/04/04/opinion/04mon2.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2011/04/04/opinion/04mon2.html?_r=0)>.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES – ONU (2009). *Making Disaster Risk Reduction Gender-Sensitive, Policy and Practical Guidelines*, Genève, ONU.
- PAREKH, B. (1997). « Rethinking humanitarian intervention », *International Political Science Review/Revue internationale de science politique*, vol. 18, n° 1, p. 49-69.
- PAUYO, N.-L. (2011). *Rebâtir l'État haïtien*, Paris, L'Harmattan.

- PEARCE, J. (2004). « Development, NGOs and Civil society: The debate and its future », dans D. Eade (dir.), *A Development in Practice Reader*, Oxford, Oxfam, p. 15-44.
- PECK, R. (2013). *Assistance mortelle*, Paris, Velvet Films.
- SAINT-LOUIS, R.N. (2010). *Le vertige haïtien : réflexions sur un pays en crise permanente*, Paris, L'Harmattan.
- SNOW, D. et F.D. BENFORD (2000). « Framing processes and social movements : An overview and assessment », *Annual Review of Sociology*, vol. 26, p. 611-619.
- ST-PAUL, R.-A. (2013). *Le chaos régulé : une approche épistémique de l'intervention humanitaire*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.